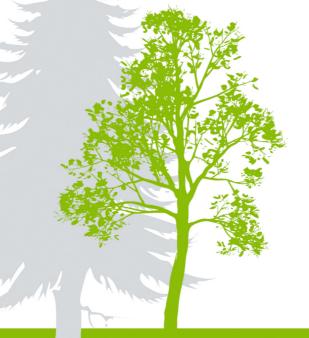
# Manifeste en faveur des forêts de plantation en France







# Sommaire

- p.3 Qu'est ce qu'une forêt de plantation?
- p.4 La forêt de plantation en danger en France ?
- p.5 1. reconnaissance de la forêt de plantation
- p.5 2. LA FORÊT DE PLANTATION FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS
  - a. Défi de l'économie verte
  - b. Défi du changement climatique
  - c. Défis de l'environnement et de la biodiversité
- p.6 3. Combattre les causes du déclin des forêts de plantation en france
  - a. Les causes financières
  - **b.** Les causes technico-environnementales
  - Le manque de dialogue constructif avec les ONG environnementales
  - d. Une implication insuffisante de la recherche aux côtés des filières
  - e. Un lien insuffisant entre la forêt et l'industrie
  - f. La complexité croissante de la réglementation
- p.10 4. PROPOSITIONS
  - **a.** Une reconnaissance des forêts de plantation dans la politique forestière française
  - b. Une reconnaissance des forêts de plantation comme système de production par PEFC France
  - c. Le développement d'une nouvelle dynamique par filière Quelles conditions pour cette dynamique ?
    - Financement
    - Contractualisation
    - Innovation
    - Protection

# Qu'est ce qu'une forêt de plantation ?

Le concept de forêt de plantation, bien que mondialement reconnu, semble en désuétude en France alors que le boisement des Landes de Gascogne au XIX<sup>eme</sup> siècle est considéré comme l'un des modèles originels.

Ce vocable doit être préféré à celui de forêt de production qui se définit par opposition aux forêts de protection. Tout sylviculteur peut se prévaloir, à juste titre, d'agir pour une forêt de production mais tout sylviculteur n'est pas engagé dans une forêt de plantation.

La forêt de plantation se positionne d'emblée dans le champ économique, elle suppose un investissement initial qui doit être rentable pour le sylviculteur et implique, le plus souvent, un lien fort avec l'industrie.

La rentabilité est un élément central du concept, elle conditionne le renouvellement des peuplements et donc la pérennité du système.

Comme pour toute production économique, la rentabilité d'une plantation dépend :

- Des coûts de production : ce sont essentiellement les coûts d'installation, de mobilisation, de transport et d'immobilisation financière.
- De la productivité des peuplements dépendant de l'essence, de la station, du climat et de la sylviculture appliquée.
- De la valorisation du produit : existence de marchés rémunérateurs et de proximité.
- D'un système de gestion sylvicole (durée de rotation) conduisant à mettre sur le marché des bois en qualité et volumes demandés par l'industrie.
- De l'adaptation aux aléas : prévention des risques, diversité et souplesse des itinéraires...

Après l'épisode remarquable et précurseur des Landes de Gascogne, il a fallu attendre les années 1920 pour voir s'installer en Afrique du Sud, Chili, Nouvelle-Zélande et Sud Est des États-Unis des programmes de plantations à grande échelle d'essences à croissance rapide à vocation industrielle. Ces pays ont été suivis par le Japon, la Corée et la Chine.

La France a développé, pour sa part, une politique forestière ambitieuse au début des années 50 en instaurant le Fonds Forestier National (1947-1997) qui a permis de planter 2 millions d'hectares de forêt sur lesquels repose aujourd'hui l'approvisionnement d'une grande partie de l'industrie. Par la suite l'essor des forêts de plantation dans le monde s'est fait, à l'initiative du secteur privé, plutôt en zone tropicale et principalement en Amérique du Sud.

L'ancienneté du concept de forêt de plantation ne l'empêche pas de répondre parfaitement aux nouveaux besoins exprimés par notre société : développement durable, développement des énergies renouvelables et des éco-matériaux (développement du carbone vert en lieu et place du carbone noir), réponse à l'augmentation du CO<sub>2</sub> atmosphérique et au changement climatique, préservation ciblée de la biodiversité.

La FAO a publié dès 2007 un guide des forêts de plantation. Leurs rôles sont inscrits dans les résolutions de Forest Europ.



Cles forêts de plantation sont reconnues en tant que système spécifique dans de nombreux pays et par les grands systèmes de certification internationaux (FSC, PEFC) car elles répondent aux besoins de bois mondiaux et constituent une parade à une déforestation massive.

Les chiffres de la FAO sont éloquents : en 2006, les forêts plantées couvraient 271 millions d'hectares, soit 7 % des superficies boisées mondiales et participaient à hauteur de 66 % des volumes de bois commercialisés dans le monde. On estime qu'en 2030, les forêts plantées (dont la superficie ne cesse de s'agrandir) participeront pour 80 % aux volumes commercialisés dans le monde.

La prédominance des forêts de plantation dans le marché du bois se retrouve au niveau français et aquitain.

La forêt de Pin maritime des Landes de Gascogne représente 55 % de la surface forestière Aquitaine et 6 % de la surface forestière nationale, elle contribue pour 90 % à la récolte de bois en Aquitaine et pour 23 % à la récolte nationale (chiffres avant tempête 2009).

# La forêt de plantation en danger en France ?

Cette question fait l'objet du document « De l'urgence d'investir en forêt » (2010) qui montre la baisse dramatique des plantations forestières en France : hors Pin maritime la quantité de plants forestiers mis en terre est passée de 110 millions en 1994 à 28 millions de plants en 2009. Le Pin maritime représente 29 millions de plants sur les 57 millions de plants plantés cette même année. Ces quantités doivent être comparées aux 345 millions de plants installés par an en Suède, 300 millions de plants plantés par an en Allemagne, un milliard de plants en Pologne et en Turquie. La France dispose des surfaces et se situe dans les conditions écologiques les plus favorables au niveau européen pour développer des plantations forestières.



Cette tendance est une menace pour la France qui doit affronter les défis de l'économie du 21ème siècle qui se veut moins carbonée. Alors que le secteur du bois est le deuxième poste déficitaire de la balance commerciale française (6 milliards €), que le Grenelle de l'environnement prévoit d'intensifier la récolte de bois par une politique volontariste et que l'on sait que la récolte se fait très majoritairement dans les forêts de plantation, on refuse de reconnaître le déclin des forêts de plantation sur lesquelles s'appuie l'outil industriel. On préfère communiquer sur une pseudo croissance de la forêt française, à partir d'accrus arborés sur terres délaissées et oublier qu'état boisé ne signifie pas production économique de bois.

Le combat pour la défense des forêts de plantation concerne toutes les forêts plantées en France (forêts de Pin, Douglas, Peupliers, Epicéas, Chênes, Noyers, Robinier...) adossées à une valorisation économique et à un outil industriel. Elle concerne au premier plan les sylviculteurs engagés dans ce type de forêt mais aussi les industriels du bois qui y puisent leur approvisionnement



# 1. Reconnaissance de la forêt de plantation

La très grande majorité des pays et des ONG environnementales reconnaissent, au niveau mondial, les forêts de plantation comme un système de production différencié des forêts dites naturelles. On assiste à un mouvement contraire en France où la loi et les référentiels liés à la certification ont tendance à intégrer les forêts de plantation dans les forêts en général pour constituer un vaste ensemble obéissant aux mêmes règles. L'amalgame est dangereux et peut conduire, si on n'y prend garde, à la disparition des forêts de plantation.

La bonne vision est celle de l'équilibre (et non de l'opposition) entre les forêts gérées selon des principes dits naturels et les forêts de plantation.

La gestion durable des forêts de plantation permet de préserver et de moins solliciter les forêts « naturelles » qui assureront mieux leurs fonctions de réservoir de biodiversité, d'environnement, d'accueil, de paysage...Les mêmes fonctions seront assurées par les forêts de plantation dans un cadre et avec des objectifs qui leur sont propres.

Selon ce principe, la forêt française pourrait être classée en forêt de protection, forêt de production et forêt de plantation. Ces différentes forêts maillent le territoire ; chacune répond à une logique différente souvent complémentaire assurant la multifonctionnalité attendue de l'ensemble.

Il est illusoire et dangereux de vouloir appliquer les mêmes critères de gestion ou atteindre les mêmes indices de biodiversité dans des forêts qui visent des objectifs différents. La nature et les exigences des espèces plantées, les sols qui les supportent, les aléas qui leur sont propres sont autant de raisons pour adapter la sylviculture et les référentiels aux objectifs poursuivis et atteignables.

Chaque système a ses forces et ses faiblesses : l'avenir de la forêt française repose sur une vision d'ensemble cohérente respectant des systèmes de production diversifiés.

# 2. La forêt de plantation face aux nouveaux défis

### a. Défi de l'économie verte

On assiste à une prise de conscience de la finitude des énergies fossiles et de l'avenir des bio-ressources. Nous sommes au début d'une ère où les usages du bois sont appelés à se développer : le bois de structure, de décoration, d'emballage, pour le papier ou les panneaux continuera à se développer sur des marchés où il n'a pas d'équivalent. Les nouveaux usages de la biomasse pour l'énergie mais surtout pour produire des bio-matériaux ou comme constituant de la chimie renouvelable vont connaître une croissance dont la pente est annoncée vertigineuse.

Il est stratégique de tenir sa place dans un marché qui doit donner un nouveau souffle aux économies mondiales. Pour cela il faut disposer d'une ressource mobilisable à un prix concurrentiel avec les énergies fossiles mais aussi avec les autres sources de biomasse. Nous disposons en France d'une ressource importante dont le coût de mobilisation est souvent trop élevé pour pouvoir concurrencer d'autres gisements. Les industriels ont besoin de bois normés, homogènes, correspondant à leur cahier des charges. Ils trouvent ces bois dans les forêts de plantations dont l'exploitation est mécanisable alors qu'une proportion grandissante de forêts voit leurs produits en décalage avec la demande.

On peut mieux mobiliser mais il est illusoire de penser que l'on pourra atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement (mobilisation de 20 millions de m³ supplémentaires en 2020) à partir de la forêt actuelle.

Les forêts les plus contributives seront les forêts de plantation pour la plupart créées avec les fonds du FFN, encore faudrait-il que leur renouvellement se fasse.



### b. Défi du changement climatique

Le changement climatique est avéré (augmentation de la température, baisse de la pluviométrie estivale, brutalité des phénomènes météorologiques). On connaît le rôle joué par les forêts pour l'atténuer.

La brutalité de cette modification ne permettra pas aux espèces de s'adapter naturellement au rythme annoncé. Le dépérissement de certaines forêts suite aux sécheresses estivales des dernières années est un signe précurseur d'une évolution qui pourrait s'accélérer.

Les forêts de plantation sont l'une des clés pour répondre au défi du changement climatique :

- Les révolutions peuvent être raccourcies pour diminuer l'intervalle entre 2 générations et mieux s'adapter au risque.
- L'utilisation de nouvelles variétés, provenances ou espèces permettra de répondre, voire d'anticiper le changement climatique. Pour autant on ne devra pas oublier que les grandes plantations monospécifiques sont souvent plus exposées aux risques d'insectes, de maladie ou d'incendies que les forêts naturelles. Les systèmes de défense existent. Ils sont régis par une réglementation sévère et sont plus faciles à mettre en oeuvre qu'en forêt naturelle à condition d'admettre le principe de ces traitements.

### c. Défi de l'environnement et de la biodiversité

On reproche aux grandes plantations d'être moins bio-diverses que les forêts naturelles. Il faut travailler à améliorer la biodiversité naturelle : lisières, bordures de cours d'eau, préservation des zones humides, bouquets de feuillus préexistant... Il faut aussi prendre en compte ce critère dans le cadre d'une vision élargie au niveau du territoire.

Le rôle des forêts de plantation en faveur de l'environnement est souvent passé sous silence : lutte contre l'envahissement des sables et remise en valeur de zones marécageuses comme dans les Landes de Gascogne, amélioration de la qualité des eaux grâce au reboisement de bassins versants...

Il faut éviter de rentrer dans des systèmes complexes qui vont diminuer l'intérêt économique : les mélanges d'espèces ou d'objectifs au sein d'un même peuplement aboutissent souvent à des échecs techniques et économiques. De même vouloir améliorer le paysage en supprimant l'alignement des lignes ira aux dépens de la réduction des coûts d'installation et d'exploitation. Enfin la limitation, sans justification, de la surface des coupes rases et donc du chantier de reboisement entraînera une dégradation d'une rentabilité déjà fragile.



### a. Les causes financières

Elles sont réelles : la disparition du Fonds Forestier National a marqué un brusque arrêt des plantations forestières en France sauf dans les Landes de Gascogne où la coupe d'un peuplement est toujours suivie de sa régénération.

L'aide de l'État est essentielle pour initier le système notamment pour remplacer une forêt sans valeur par une production économique créant de la valeur ajoutée. Il faut mettre en place de nouveaux dispositifs de financement (Fonds Carbone, reboisements compensateurs...) ciblés vers les forêts de plantation. Pour autant, la rentabilité attendue des forêts de plantation doit assurer, par la suite, leur renouvellement sans nouvelle contribution (sauf accident) de l'État. Le constat sur le déficit de renouvellement des forêts des plantations en France montre les failles du système :

- Quand les coûts de plantation ne sont pas maîtrisés, leur évolution par rapport aux recettes provenant de la coupe devient peu incitative pour le sylviculteur qui est tenté par le renouvellement du peuplement par régénération naturelle exigeant un moindre investissement initial (l'investissement personnel important et les nombreuses interventions pour mener à bien une régénération naturelle aboutissent à un coût souvent plus élevé). Dans les Landes de Gascogne, les efforts de recherche et développement et la rationalisation des techniques ont permis de contenir les dépenses d'investissement et d'éviter qu'elles suivent la courbe du coût de la vie. L'interaction entre l'exploitation et le reboisement est essentielle : une exploitation soignée et la valorisation énergétique des rémanents sont des facteurs favorables à l'abaissement des coûts de plantation.
- La productivité des peuplements ou leur qualité n'ont pas toujours été au niveau attendu diminuant d'autant les recettes du sylviculteur : inadéquation du couple station-variété, manque d'entretien, élagage inapproprié...sont autant de raisons de décourager l'investissement sylvicole.
  - Le sylviculteur doit être accompagné dans ses investissements par la recherche puis par le développement forestier pour éviter les errements connus dans le passé.
- La valorisation insuffisante des produits de la forêt par l'industrie comparée à l'investissement initial induit un découragement : les forêts de plantation demandent un couplage avec des débouchés industriels de proximité assurant une bonne valorisation de l'ensemble des produits de l'arbre et une juste rémunération de l'investissement réalisé. La valorisation du producteur est dépendante des coûts d'exploitation et de transport, mais aussi d'un système de gestion sylvicole conduisant à mettre sur le marché les bois demandés par l'industrie. Ces points, souvent négligés, sont essentiels.



La mécanisation forestière permet d'abaisser de manière significative les coûts d'exploitation qui dépendent de l'homogénéité des peuplements, du volume prélevé à l'hectare, du volume prélevé sur le chantier et des conditions topographiques (pente...). Les coûts d'exploitation sont sensiblement inférieurs dans les forêts de plantation que dans les autres types de forêt. Le coût du transport peut être plus élevé que le prix du bois payé au producteur : l'optimisation des coûts se fera plus facilement dans les régions où se sont développées des forêts de plantation et des outils industriels permettant de massifier et d'optimiser les transports.

Le raccourcissement des révolutions permet de produire des bois faisant l'objet d'une demande forte des marchés et améliore la rentabilité pour les sylviculteurs.

Chaque maillon de la chaîne de production doit être travaillé pour abaisser les coûts et mieux valoriser le bois produit par le sylviculteur.

### b. Les causes technico-environnementales

Les systèmes forestiers se doivent d'être respectueux de l'environnement et de contribuer à l'amélioration de la durabilité des écosystèmes (air, sol, eau, biodiversité...). Le forestier joue ce rôle génération après génération.

L'avenir des forêts de plantation passe aussi par la maîtrise d'une culture qui doit assurer la productivité et la santé des peuplements mais pour autant la pression environnementale ne doit pas s'y exercer de façon irrationnelle.

Le maintien des forêts de plantation en France suppose que l'on dispose des mêmes atouts que les autres forêts de plantation établies au niveau mondial bénéficiant d'une écocertification.



Très concrètement, on ne peut pas accepter que des pratiques sylvicoles certifiées gestion durable en Amérique Latine, au Chili, ou en Nouvelle-Zélande, ne soient pas acceptées en France par les mêmes organismes de certification:

■ Travail du sol assurant croissance et stabilité des plants. Ces pratiques, essentielles à la vitalité et à la pérennité de la forêt, font l'objet d'attaques en raison du relargage rapide du carbone du sol dans l'atmosphère après son aération.

On s'évertue à limiter le travail du sol au juste nécessaire (labour initial une seule fois dans la vie du peuplement, entretiens superficiels par la suite) sans compromettre l'installation des peuplements. Les dernières tempêtes ont mis en relief l'importance du travail du sol sur la stabilité des peuplements et la nécessité de continuer à améliorer les techniques de reboisement et d'entretien ainsi que les outils correspondant.

■ Utilisation raisonnable d'intrants : la fertilisation phosphatée du Pin maritime est nécessaire à sa croissance en sols pauvres : elle est utilisée à dose modérée (40 à 80 unités par ha soit 90 à 120 kg d'engrais par hectare pendant toute la vie du peuplement) et l'engrais est fixé par le sol. On pourrait étudier et favoriser l'emploi d'engrais spécifiquement forestiers dans lesquels seraient incorporées les cendres issues de la combustion de la biomasse... La limitation de l'usage de produits phytopharmaceutiques en forêt est devenue contraignante et problématique pour l'avenir de nos productions. Pour le Pin maritime, l'arrêt de la commercialisation du Velpar (Hexazinone), non remplacé par un produit équivalent, augmente sensiblement le coût des entretiens et freine la croissance initiale des peuplements. La gamme des produits insecticides utilisables en forêt se réduit au fil du temps condamnant le forestier à être spectateur de l'évolution de mortalités causées par les ravageurs.

Le secteur forestier est peu attractif pour les firmes phytopharmaceutiques en raison de l'étroitesse du marché souvent limité aux forêts de plantation. La complexité et le coût des autorisations de mise sur le marché refroidissent les firmes pour le renouvellement ou la sortie d'un nouveau produit. On peut se poser légitimement la question de la logique de l'autorisation de vente d'un produit en agriculture (avec une utilisation massive annuelle et systématique) et de son interdiction en forêt (où il va être utilisé une fois et non systématiquement dans la vie du peuplement).

La recherche et le législateur doivent se saisir du problème : on ne peut accepter de compromettre des investissements dont les effets induits sont très positifs sur l'économie et l'environnement parce que nous ne disposons plus du produit efficace pour lutter contre des pestes. L'utilisation d'intrants doit rester limitée et contrôlée en forêt mais doit également tenir compte de la nécessité de protéger la production forestière lorsque c'est nécessaire.

## c. Le manque de dialogue constructif avec les ONG environnementales

Le rapport de force qui a pu s'établir avec certaines ONG environnementales doit être remplacé par le dialogue et la recherche de solutions acceptables pour tous.

Il faut valider des schémas cohérents dans lesquels chacun pourra se retrouver :

- La prise de conscience du changement climatique doit imposer des changements de gestion : on ne peut continuer à prôner comme voie royale la régénération naturelle et des révolutions longues en ayant connaissance de l'évolution inévitable de nos climats et de ses conséquences sur un grand nombre de forêts qui vont se trouver hors station.
- On ne peut être pro actif pour développer les éco produits et condamner les productions spécialisées de bois répondant à l'économie verte de demain.
- On ne peut souhaiter substituer les énergies fossiles par la biomasse en limitant de manière draconienne la récolte des rémanents.



# d. Une implication insuffisante de la recherche aux côtés des filières

Nous disposons d'une recherche forestière de qualité et de chercheurs brillants dans leurs domaines respectifs de plus en plus spécialisés. Nous avons aussi besoin de généralistes intégrateurs pour aider au développement de nouveaux systèmes. Les pays en pointe dans les forêts de plantation disposent d'équipes travaillant pour la mise en place de systèmes cohérents respectant des objectifs économiques et environnementaux.

L'amélioration génétique des espèces est l'un des facteurs les plus efficaces pour le développement des forêts de plantation. Comment prôner la régénération naturelle quand on dispose, comme pour le Pin maritime dans les Landes de Gascogne, de variétés assurant 40 % de gain sur la production et autant sur la forme ? Et pour demain des variétés adaptées au changement climatique...?

La recherche sur les techniques culturales, sur l'abaissement des coûts de production et de mobilisation doit être reprise et dynamisée: la mécanisation de la sylviculture et de l'exploitation forestière, le développement des Techniques d'Information et de Communication pour l'organisation et la logistique sont des enjeux majeurs qui ont été abandonnés par la recherche.

Il faut créer un lien plus fort entre la recherche et les acteurs économiques pour relancer la dynamique sur les forêts de plantation et contrôler le bien fondé des nouvelles pratiques proposées. L'exemple du Pin maritime peut être étendu aux grandes essences de reboisement françaises (Douglas, Peupliers,...) sur lesquelles repose l'essentiel de l'approvisionnement des outils industriels.

# e. Un lien insuffisant entre la forêt et l'industrie

Ce lien est source de progrès et doit rassurer à la fois le sylviculteur et l'industriel sur l'intérêt de leurs investissements partagés. Ce lien est évident dans les grandes forêts de plantation qui sont intégrées à l'industrie, il est à créer ou à développer en France. La contractualisation et le dialogue entre producteurs et utilisateurs sont la base de ce lien. On se souviendra que l'établissement des principes de sylviculture moderne en Aquitaine a coïncidé avec l'intérêt porté par de grands groupes industriels à la forêt privée (Cellulose du Pin, Papeteries de Gascogne).

De nouveaux modèles de contractualisation doivent être développés avec notamment des engagements à plus long terme et un renforcement des garanties pour le sylviculteur.

Ces réflexions sur le couplage forêt-industrie doivent être également menées de façon collective au niveau des Interprofessions régionales qui seront d'autant plus efficaces et soudées

qu'elles partageront les mêmes objectifs au niveau des systèmes de production forestière

L'implication de l'industrie dans l'amont et le développement de la contractualisation sont des voies à privilégier pour renforcer la motivation des sylviculteurs pour les forêts de plantation



# f. La complexité croissante de la réglementation

Les forêts de plantation sont par essence des lieux d'activité. Cette activité est de plus en plus réglementée au point que les entreprises ou les sylviculteurs sont toujours dans la crainte de ne pas respecter un texte dont ils n'auraient pas connaissance ou restent effrayés par sa complexité. La prise en compte de zonages qui se multiplient, de la loi sur l'eau, de la législation du travail toujours plus contraignante et complexe à appliquer en forêt, des déclarations de chantiers... sont facteurs de progrès mais pèsent très lourdement sur le système. La décentralisation, dont on connaît par ailleurs les vertus, a rétabli des frontières intérieures qui sont un véritable handicap de compétitivité pour le transport de bois.

A l'heure où le politique souhaite mettre en place des actions favorisant la sortie des bois du petit parcellaire, il devrait se pencher sur la somme d'énergie dépensée par les forestiers avant de couper un arbre ou de reboiser.

# 4. Propositions

L'avenir des forêts de plantation dont dépend le futur de l'industrie en France passe par :

# a. Une reconnaissance des forêts de plantation dans la politique forestière française

C'est une étape importante qui permettrait, à partir de critères solidement établis, de faire reconnaître différents systèmes de production sur lesquels on pourrait envisager une politique adaptée. Ces systèmes ne devront pas nuire à la cohérence de la politique forestière française mais la dynamiser à partir de mesures spécifiques adaptées à chacun des types de forêt qui la composent : la question de la multifonctionnalité des forêts doit être posée, comme c'est le cas dans de nombreux pays, au niveau d'un territoire voire d'une région ou au niveau national et non au niveau d'une forêt et encore moins d'une parcelle.

La forêt française est riche de la diversité de ses milieux, de ses systèmes de production et enfin de sa structure de propriétés. Les forêts de plantation sont constitutives de cette diversité, elles doivent être défendues et renouvelées pour répondre aux futurs besoins en bois et assurer l'équilibre des autres forêts. Ceci pourrait passer par des mesures d'aides et un arsenal législatif spécifiques. Pour créer ces conditions favorables au développement des forêts de plantation, l'État doit assumer ses responsabilités avec l'ensemble des organisations professionnelles aussi bien du côté producteur (Syndicat National des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, Union de la Coopération Forestière) que du côté des industriels utilisateurs et des ONG environnementales.

# b. Une reconnaissance des forêts de plantation comme système de production par PEFC France

Les négociations sur le nouveau référentiel PEFC, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour cinq ans, ont montré la difficulté de concilier l'ensemble des situations françaises dans un seul et même référentiel. Il convient de préparer dès maintenant le référentiel spécifique, applicable aux forêts de plantation au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 en proposant pour l'ensemble (ou chacune ?) des grandes espèces plantées un référentiel adapté aux forêts de plantation.

Au niveau international, PEFC Council prévoit, dans son annexe 1, une application aux forêts de plantation (cf. : PEFC International Standard 2010-11-26 SFM Requirements A1).



# c. Le développement d'une nouvelle dynamique par filière

L'exemple du Pin maritime, qui doit être défendu, mérite d'être suivi par d'autres filières en particulier celles du Douglas et du Peuplier mais aussi par toutes les forêts résineuses ou feuillues visant un objectif identifié de valeur ajoutée. Les enjeux sont vitaux pour le maintien du tissu social en milieu rural et des industries, en particulier pour celles qui s'installent ou se développent à partir des reboisements du FFN des années 50 à 80.

# Quelles conditions pour cette dynamique?

### **■** Financement

Le lancement de cette nouvelle dynamique doit s'appuyer, comme on l'a vu, par une reprise du financement d'actions ciblées correspondant au modèle à promouvoir. La taxe Carbone doit être prioritairement orientée vers l'extension des forêts de plantation tout comme les mesures liées au reboisement compensatoire consécutif au défrichement des zones boisées (développement urbain, implantation d'infrastructures...). Des formules nouvelles de financement (Plan Épargne Forêt...) par les sylviculteurs ou via la contractualisation par les industriels doivent être encouragées.

### **■** Contractualisation

L'État ne peut investir sans contrepartie de retour. Cela suppose de renforcer les liens entre les sylviculteurs et leurs organisations économiques et entre ces mêmes organisations économiques et l'industrie. Au delà du prix, ces nouvelles relations seront gage de performance et d'adaptation au marché.

### **■** Innovation

Des liens plus étroits entre les acteurs économiques et la recherche constituent l'une des clés du succès de la nouvelle dynamique à mettre en oeuvre pour les forêts de plantation Le succès de la démarche repose sur sa cohérence et une masse critique au niveau national qui permettront de relancer la production de variétés améliorées ainsi que la recherche sur la diminution des coûts d'installation et de mobilisation.

### ■ Protection

Les forêts, et plus particulièrement, les forêts de plantation doivent être protégées (prévention des feux, plan de lutte contre les pestes). La prévention peut et doit s'accompagner d'un système assurantiel adapté aux caractéristiques de l'investissement forestier.

La forêt française, dans son ensemble, bénéficiera des efforts consacrés aux forêts de plantation : le développement des acteurs économiques en sylviculture, exploitation ou transports relancera la gestion et la valorisation de l'ensemble des forêts environnantes et contribuera ainsi à l'équilibre et à la préservation des territoires ruraux.



Les forêts de plantation répondent aux enjeux de gestion durable et de développement de l'économie du bois dans un contexte de changement climatique qu'elles pourront affronter grâce à leur capacité d'adaptation. Elles méritent qu'on leur accorde une place particulière dans la politique forestière nationale, de lutte contre les gaz à effets de serre, de développement des énergies renouvelables, et dans les systèmes de certification favorisant les bio-matériaux.



Crédit photos : ALLIANCE Forêts Bois, Laplante, France Douglas Conception graphique : S.Digit 05 40 120 120 Impression : Imprimerie Laplante 05 56 97 15 05 Document imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, 100 % PEFC Janvier 2012



**Siège social :** 80 route d'Arcachon - Pierroton- 33610 CESTAS **Tél.** 05 40 120 100 - **Fax :** 05 40 120 101

E-mail: contact@allianceforetsbois.fr

**CAFSA** - Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique

63, rue Ernest Renan 33082 Bordeaux Cedex

Tél. 05 40 120 100 - Fax : 05 40 120 101 E-mail : info@cafsa.fr - www.cafsa.fr

**COFOGAR** - Les Forêts du Sud

125, chemin de Tournefeuille - BP 13112

31026 Toulouse Cedex 3

Tél. 05 62 13 55 00 - Fax: 05 62 13 55 10 E-mail: contact@cofogar.com - www.cofogar.com

**FORESTARN** - Coopérative des Sylviculteurs Tarnais

Maison de la Forêt - 10, allée des Auques

81200 Aussillon

Tél. 05 63 97 73 13 - Fax: 05 63 97 73 10

 $\hbox{E-mail:siegemazamet@forestarn.com-www.forestarn.com}\\$ 



